

Comité Interministériel d'Action Sociale du 1^{er} juillet 2014

Mardi 1 juillet 2014, s'est tenu le CIAS de cette fin de semestre, avec pour point principal les questions de budgets 2013, 2014 et la perspective du budget triennal 2015-2017.

En préambule, FO a lu au nom de l'ensemble des OS une déclaration liminaire :



« Les organisations syndicales dénoncent une politique de réduction des dépenses publiques qui entraîne réduction du pouvoir d'achat des agents et précarisation accrue, qui a amené à une réduction des crédits de l'action sociale interministérielle.

L'amplification de cette orientation (avec une baisse programmée des dépenses de 50 milliards en trois ans) risque d'amputer à nouveau le budget de l'action sociale, à l'opposé de la sécurisation financière que les OS exigent.

Les organisations syndicales de la Fonction publique dénoncent le gel de la valeur du point d'indice. Mais le Premier ministre s'obstine à confirmer la politique d'austérité salariale pour les agents de la Fonction publique en envisageant de maintenir ce gel jusqu'en 2017.

En matière d'emploi, les orientations prises ne permettent ni de faire face à la précarité qui perdure (près d'un million d'agents sont des agents contractuels) ni de résorber les sous effectifs qui existent et s'aggravent dans de nombreux secteurs.

La Fonction publique et tous les personnels qui y travaillent, jouent un rôle essentiel pour l'égal accès aux droits de toutes et tous et pour la réponse aux besoins de l'ensemble de la population.

Les restrictions budgétaires, les baisses d'effectif qui pèsent directement sur les conditions de travail, sont autant d'éléments de nature à altérer la qualité du service public rendu aux citoyens (transfert de services, abandon de missions...)

Ces politiques d'austérité et de régulations budgétaires de plus en plus drastiques affaiblissent non seulement les ministères mais conduisent à une perte de pouvoir d'achat des personnels.

Le gel des prestations sociales (hors minima sociaux) et le gel du point d'indice depuis 2010 prolongé jusqu'en 2017, vont diminuer le pouvoir d'achat.

Les OS réaffirment lors de ce CIAS budgétaire que l'action sociale n'est pas un élément annexe de la rémunération et qu'en aucun cas elle ne doit le devenir.

La politique de rigueur que subissent les agents de la fonction publique de l'État ne peut se doubler d'une deuxième peine qui serait la « stabilité » ou le recul du budget de l'action sociale interministérielle 2015/2017 alors que les besoins des personnels n'ont jamais été aussi grands...

Les organisations syndicales constatent que le budget 2014 a fortement baissé :

- En 2013 : 134 M€ en LFR, 127 millions d'euros étaient dépensés en crédit de paiement.*
- En 2014 : 125 M€ en LFI, seuls 122 millions d'euros sont programmés en CP.*

Des prestations ont ainsi été abandonnées, à l'initiative de la DGAFP, comme la dernière tranche du CESU garde d'enfants.

Les organisations syndicales exigent que la DGAFP mette tout en œuvre pour que la totalité des 124, 6 M€ de prévisions de dépenses pour 2014 soient exécutées.

Nous dénonçons une nouvelle fois les graves incidences sur les prestations proposées aux agents : suppression de la tranche CESU, AMD non provisionnées, restauration, logements et crèches malmenés.

Nous dénonçons les conséquences de ce budget sur l'égalité femme/homme, la qualité de vie au travail, la prise en compte de la monoparentalité et l'accueil des enfants, les difficultés de logements.

Les organisations syndicales ne peuvent se satisfaire d'une prévision de dépenses 2015 basée sur les seuls déterminants à périmètre constant présentés en CP budget, entre 124,65 M€ et 128,55 M€ prévision dont la réalité pourrait être confirmée dans le contexte budgétaire que nous dénonçons.

Les organisations syndicales réaffirment leur volonté d'un budget de l'action sociale interministérielle à la hauteur des enjeux et demandent de rétablir un niveau en LFI de l'ordre de 140 M€ au minimum, qui était celui de 2008 à 2012, au vu des besoins sociaux des agents.

Elles vous présenteront tout à l'heure un tableau chiffré de leurs revendications.

Le budget triennal 2015/2017 se doit donc, non seulement, d'être volontariste et de rétablir les crédits de paiement correspondants aux prestations supprimées ou à celles non budgétées ainsi qu'aux mesures décidées suite aux réunions de concertation sur l'action sociale interministérielle, mais aller au-delà.

L'Etat doit être exemplaire dans tous les domaines y compris à l'égard de ses agents ! Et particulièrement dans une période où la politique de rigueur et d'austérité les frappent de plein fouet ! »



La DGAFP n'est pas en mesure de répondre aux questions d'ordre politique qui ont été évoquées lors de cette déclaration. C'est dans l'agenda social et les réunions avec les fédérations, telles que PPCR, que devront aboutir des décisions.

En ce qui concerne le budget en soit, la DGAFP réaffirme l'attachement de la ministre à ce que l'ASI soit prise en compte dans le cadre du triennal 2015/2017, la procédure budgétaire est en cours et elle mettra tout son poids pour sauvegarder la stabilité du budget dans le contexte difficile que l'on connaît. Dont acte !

L'autre objectif essentiel, est la mise en place le plus rapidement possible, des mesures arrêtées au cours des différents groupes de travail sur les prestations d'AS. Selon la DGAFP, même si le compte n'y est pas, les mesures vont dans le bon sens ! L'objectif est donc de déployer ces mesures dans le cadre du processus budgétaire.

Pour FO, il s'agit là essentiellement d'effet d'annonce : Le pacte de responsabilité/solidarité accompagné du programme de stabilité qui porte les 54 milliards de réduction des dépenses publiques entraînent une réduction sans précédent du pouvoir d'achat des agents publics et du budget d'Action Social (AS).

***Budget de l'ASI :**

Les prévisions d'exécution du budget de l'ASI pour l'exercice 2014 et perspectives budgétaires pour le triennal 2015-2017 ont été présentées par le co-animateur syndical de la CP Budget.

- Fiscalisation des prestations : La DGAFP rencontre le directeur de la Sécurité Sociale afin de finaliser une position avant fin juillet. Une doctrine sera adoptée en septembre après arbitrage par le 1^{er} ministre.
- Nouvelles prestations, rétablissements ou évolutions : Les OS avaient formulé un certain nombre de demandes à ce sujet. La DGAFP a rappelé que le budget étant contraint même si le rapport de l'AS actuellement de 0,69% par rapport à la masse salariale passe à 0,8% et que cela semble minime, ces demandes ne peuvent être satisfaites, elle les transmettra à la ministre pour qu'elle s'appuie dessus au cours de la définition des arbitrages et des priorités.

Pour la DGAFP sont bien notées les remarques sur la baisse du budget mais elle souligne que le programme 148 a été préservé du sur-gel et d'annulations de crédits il faut donc y voir un engagement fort de la ministre pour 2014 aux bénéficiaires des agents !

- Le suivi de l'exécution 2014 : La DGAFP reste vigilante sur le maintien d'un rythme de consommation à peu près stable, même si l'exercice reste aléatoire. Elle constate une légère surconsommation qui n'appelle pas pour le moment à des mesures de réductions du rythme.
- L'AMD (Aide au Maintien à Domicile) : La demande d'alignement des tranches sur le privé faites par les OS est « entendue », toutefois à ce stade la priorité reste la connaissance du dispositif par les retraités aussi une campagne de communication se déroulera à l'automne par le biais du SRE (Service Retraite de l'Etat) et de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) depuis une plateforme téléphonique. 2015 sera l'occasion d'engager les discussions sur les tranches du barème.
- CV (Chèques Vacances) : Le cabinet ne souhaite pas qu'une campagne de publicité sur les vacances des fonctionnaires soit faite dans le contexte actuel, afin que le grand public ne focalise pas sur eux. Une communication sera faite par contre dans la presse spécialisée pour les fonctionnaires. Une expertise sera menée sur la communication des CV de 18 à 25 ans, compte tenu de la diversité des opérateurs.

Pour FO les fonctionnaires sont avant des citoyens comme les autres, une campagne de communication ne peut les mettre en exergue ! Au contraire, dans une période où ils sont fragilisés par les choix politiques et budgétaires l'ASI prend toute son importance. FO considère que les agents sont des laisser pour compte du gouvernement ! FO a souligné également une demande de déplafonnement de l'indice 466 pour la PIM (Prestations Interministérielles) restauration, qui impacterait directement les agents. Pour FO dans le cadre de la mise en place de l'égalité professionnelle, il est urgent et nécessaire de renforcer le développement des crèches.

La DGAFP stipule que le développement de l'AMD reste pour elle un dossier prioritaire et s'engage sur une campagne de communication. Un rapprochement avec la CNAV est prévu, le coût relatif à la communication par un centre d'appel serait financé sur les 10 millions d'euros mis à disposition par cette dernière.

Le bilan de son impact sera fait au 1^{er} trimestre ou semestre 2015, les tranches 7 et 8 seront alors conditionnées par le budget disponible.

Un intérêt souligné également par les OS pour une prestation étudiants. Ce point fait partie des sujets, comme la PIM, ayant vocation à être abordés dans une seconde phase de discussion.

Pour ce qui concerne les places réservées en crèches, la DGAFP portera un effort sur la création de nouvelles places s'il existe des marges de consommation en 2014.

***Tableau de suivi et mise en œuvre des mesures du relevé de conclusion de la concertation portant sur l'évolution de l'ASI dans la FPE :**

Le tableau de suivi fait état de la mise en œuvre et de l'avancement des 17 mesures portant sur l'évolution du CIAS.

La DGAFP et le président du CIAS ont précisé en ce qui concerne les mesures 6 à 8 qu'elles seront abordées au CIAS d'octobre ou ils espèrent obtenir une meilleure convergence des OS sur le dispositif à mettre en œuvre pour la gouvernance.

FO a précisé qu'elle s'est déjà de nombreuses fois et fermement exprimée et qu'elle sera vigilante sur l'application de ces mesures, qui concerne la gouvernance du CIAS (mesure 6), la nomination des co-animateurs et des CP (mesure 7), et la transposition du nouveau schéma de l'assemblée plénière du CIAS au SRIAS (mesure 8), après les élections. Lors du CIAS d'octobre ne seront abordés que l'examen des textes et le projet de mise en œuvre. FO, comme les autres OS, a demandé que les président(e)s de SRIAS puissent terminer leur mandat afin de permettre un tuilage avec le président suivant, le cas échéant, et la réintégration progressive en fonction des opportunités afin qu'ils ne soient pas défavorisés dans leur carrière professionnelle compte tenu de l'engagement dont ils ont fait preuve.

***Questions diverses :**

La DGAFP souhaite à travers un courrier, inciter les Etablissements Publics à adhérer à toutes les prestations interministérielles pour leurs agents. Une proposition de lettre sera adressée aux à tous les membres du CIAS.

Suite à l'interpellation des membres du CIAS sur le remboursement des frais engagés par les représentants, la DGAFP s'engage à faire accélérer ces remboursements, les sommes concernées étant difficilement supportables par ceux-ci.

FO en conclusion de ce CIAS, dénonce à nouveau la baisse du budget de l'ASI malgré les annonces de la ministre qui se veulent rassurantes. Force est de constater que les politiques d'austérité, les restrictions budgétaires, entraînent le gel des prestations sociales et le gel du point d'indice assombrissant un peu plus le quotidien des agents de la Fonction Publique.

